

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00070
Numéro SIREN : 882 822 000
Nom ou dénomination : A&C GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2024 sous le numéro de dépôt 615

A&C GROUP
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 386 route de la Baronne
06700 SAINT LAURENT DU VAR

R.C.S. GRASSE 882 822 000

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente et un décembre,
A treize heures au siège social,

Les associés de la société « A&C GROUP », société à responsabilité limitée au capital de 1500 euros, divisé en 100 parts de 15 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Charles GARCIA

Propriétaire de 50 parts sociales, ci 50 parts

Monsieur Romain LINTINGRE

Propriétaire de 50 parts sociales, ci 50 parts

TOTAL égal au nombre de parts sociales

composant le capital social 100 parts

Seuls associés de la Société et représentant, en tant que tels, la totalité des 100 parts sociales composant le capital de la Société.

Monsieur Romain LINTINGRE préside la séance en sa qualité d'ainé des cogérants associés.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Romain LINTINGRE de son mandat de cogérant à compter du 31 décembre 2023,

- Questions diverses,
- Pouvoir pour accomplissement des formalités

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La lettre de démission
- La feuille de présence,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Puis, Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Romain LINTINGRE de son mandat de cogérant à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Charles GARCIA



Monsieur Romain LINTINGRE

